

## Prix agricoles, salaire de référence et développement : un effet pervers possible de la libéralisation

Domecq J.-P.

*in*

Regnault H. (ed.).  
La reconexion agricole Nord-Sud. Quels enjeux pour les pays en développement?

Montpellier : CIHEAM  
Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 90

2010  
pages 67-78

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801172>

To cite this article / Pour citer cet article

Domecq J.-P. **Prix agricoles, salaire de référence et développement : un effet pervers possible de la libéralisation**. In : Regnault H. (ed.). *La reconexion agricole Nord-Sud. Quels enjeux pour les pays en développement?*. Montpellier : CIHEAM, 2010. p. 67-78 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 90)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Prix agricoles, salaire de référence et développement : un effet pervers possible de la libéralisation

Jean-Pierre Domecq

CATT, Université de Pau et des Pays de l'Adour<sup>1</sup>

---

**Résumé** : La libéralisation agricole dans les pays en développement peu compétitifs pour la production des denrées de première nécessité se traduit par une baisse des prix de ces denrées, désormais importées, sur le marché interne. Cette baisse affecte évidemment les revenus des agriculteurs nationaux, mais pas uniquement. Le salaire de référence de l'ensemble des travailleurs peut en être diminué, réduisant la demande interne et déformant ainsi la production industrielle vers des activités exportatrices à faible valeur ajoutée.

**Mots clefs** : libéralisation agricole, pays en développement, prix agricoles, salaires.

*Abstract. The liberalisation of agriculture in developing countries with low competitiveness for the production of staples results in a decrease of the price of these goods, that are now imported, on the domestic market. The decrease obviously affects the incomes of domestic farmers but this is not the only result. The reference income of all workers may decrease, reducing domestic demand and thus switching commercial production to export activities with low value-added.*

*Keywords: agricultural liberalisation, developing countries, agricultural prices, wages*

---

De 1945 jusqu'aux années quatre-vingts, le processus de libéralisation des échanges s'est surtout effectué entre pays du nord industrialisés, situés à des niveaux de développement comparables. Depuis l'Uruguay Round, il s'est étendu aux questions agricoles et englobe les pays du sud qui sont restés, pour la plupart, très agricoles<sup>2</sup> et relativement peu développés. Ce double mouvement redonne de l'intérêt à l'analyse des répercussions du libre échange sur l'agriculture et de son incidence sur la croissance économique des pays du sud.

De sa création jusqu'au Tokyo Round, le GATT avait évité d'inclure la question agricole dans les cycles de négociation multilatéraux qui furent tous accomplis avec un succès certain. L'Uruguay Round fut le premier à introduire en 1986 dans les discussions internationales l'ouverture des marchés agricoles et la réduction des aides publiques à l'agriculture. Les pourparlers rendus plus difficiles par les enjeux agricoles durèrent huit ans. Après sept années de discussions commencées en 1999, le cycle de Doha a été ajourné sine die en juillet 2006. Il est bien évident que la question agricole n'est pas étrangère à cet échec. Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de la poursuite de la libéralisation des marchés agricoles dans le cadre multilatéral. Ne serait-il pas nécessaire de détacher la question agricole des négociations visant à ouvrir les marchés des autres biens et services ?

L'introduction de la question agricole dans l'Uruguay Round puis dans le Doha fut poussée par deux motifs majeurs :

- la démarche mercantiliste des U.S.A. visant à reprendre des parts de marché sur l'Union Européenne, relayée ensuite par la volonté des exportateurs du groupe de Cairns d'agir de même à l'égard de l'Europe mais aussi des Etats-Unis ;

*Options Méditerranéennes, A 90, 2010 – La reconexion agricole Nord-Sud. Quels enjeux pour les pays en développement ?*

- une rationalisation théorique « néoclassique » de l'ouverture des marchés agricoles. Selon cette approche, la libéralisation agricole devrait permettre aux pays du sud de réduire la part de l'alimentaire dans le coût salarial, de favoriser la réallocation des facteurs vers les secteurs industriels et les services plus productifs et de profiter de l'ouverture généralisée des marchés pour développer les sources de financement extérieures à leur croissance.

Or les principales conséquences attendues de la libéralisation généralisée des marchés agricoles sont la baisse des prix agricoles et une variation plus ample des cours sur les marchés perdant leurs protections. Or ces deux conséquences ne sont pas neutres sur les effets à attendre de la libéralisation agricole et sont sources de conflits qui doivent être abordées aux trois niveaux suivants :

- le partage du marché mondial agricole entre les pays du nord, du sud et des pays du sud entre eux,
- la détermination du niveau du salaire de référence sur les marchés du travail des pays du sud,
- la déformation des systèmes de production tant agricoles qu'industriels dans les pays du sud.

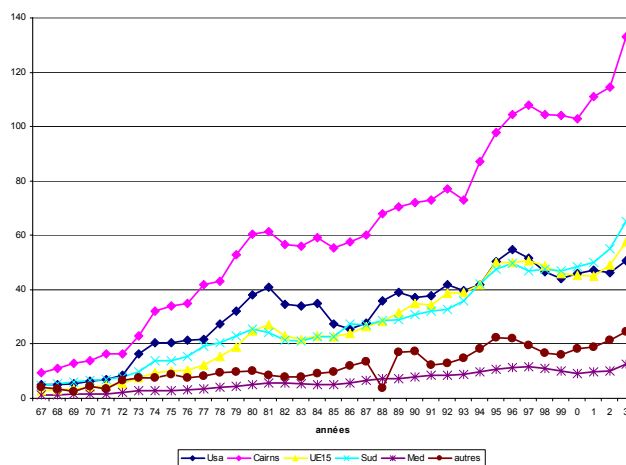
## I – Les conflits de partage du marché mondial des produits agricoles

Si la libéralisation des marchés agricoles entreprise depuis l'Uruguay Round avait pour but de favoriser l'essor des exportations des pays pauvres du sud au détriment des ventes des pays du nord, en particulier de l'Europe, alors cette libéralisation est un échec.

### 1. L'évolution des parts de marché depuis 1986

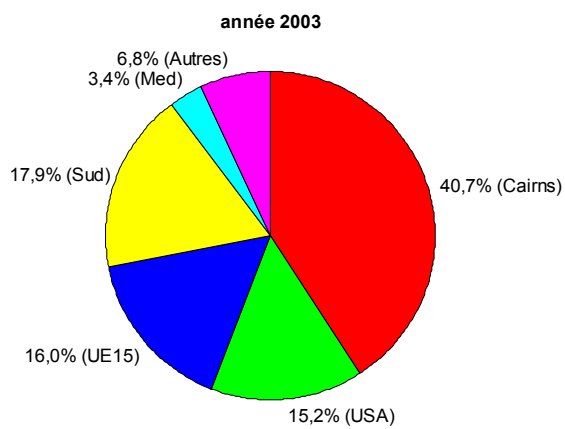
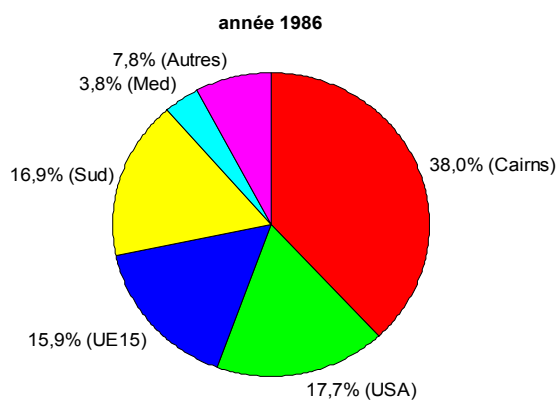
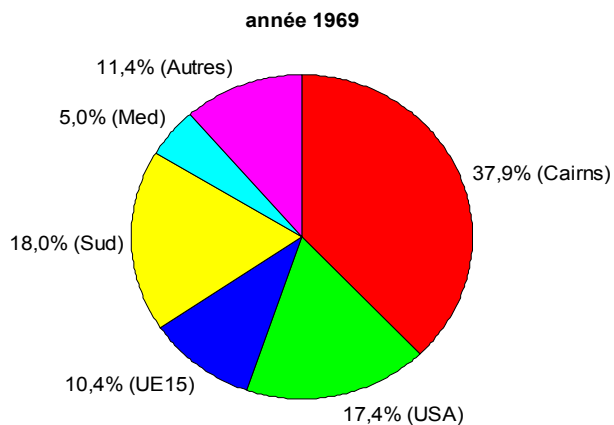
Elle s'est effectuée essentiellement au profit des pays du groupe de Cairns et n'a pas remis en question d'une manière évidente les parts de l'Europe et des Etats-Unis :

**Evolution des exportations agroalimentaires par exportateur  
(milliards de \$ courants)**



Source : à partir données CHELEM- CEPII

### Evolution des parts du marché mondial 1969 – 1986 – 2003



De 1969 jusqu'à l'ouverture de l'Uruguay Round en 1986, c'est l'Union Européenne qui a le plus accru sa part de marché, principalement au détriment des Etats-Unis.

Depuis 1986, la part de l'Europe a été stabilisée et se sont les pays du groupe de Cairns qui ont le plus développé leurs ventes sur les marchés mondiaux.

Cette stabilisation de la part de l'Union Européenne doit être replacée dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) concomitante à l'Uruguay Round.

## **2. L'Uruguay Round et les réformes de la PAC ont renforcé l'agriculture européenne**

Les réformes de la PAC ont consisté essentiellement à introduire un système d'aide compensatoire pour la viande bovine, la production laitière et les céréales en échange d'une baisse des prix aux producteurs, de quotas de productions, de gels de terres et d'une limitation par exploitation du total des aides apportées. Ces mesures ont permis d'aligner les prix intérieurs sur le niveau des cours internationaux et donc de réduire mécaniquement les aides à l'exportation. Mais elles ont aussi conforté les volumes et la rentabilité de ces productions. La baisse des prix européens des céréales a permis de retourner vers le marché intérieur de l'alimentation animale une partie de la production végétale. Le système d'élevage intensif européen et en particulier français a pu enfin disposer des aliments concentrés à base de céréales nécessaire à son expansion, dont il était privé jusque là par le prix élevé des céréales européennes. Il devait s'approvisionner en PSC (produits de substitution des céréales) exemptés de tout droit de douane pour réduire le coût de ses rations alimentaires. Ce retournement vers le marché intérieur des céréales européennes a entraîné un déversement équivalent sur les marchés internationaux des PSC qui étaient utilisés en Europe. Au bilan, l'élevage intensif européen s'est retrouvé renforcé et le marché mondial des produits végétaux n'a pas connu une réduction de son offre, puisqu'il a accueilli les PSC chassés du marché européen par la production céréalière domestique. Cette situation permet à l'agriculture européenne, en attendant la prochaine réforme de la PAC qui aura lieu en 2013, de réorienter progressivement une partie de son offre vers les produits de terroir et vers des débouchés non alimentaires (biocarburants, matières plastiques biodégradables).

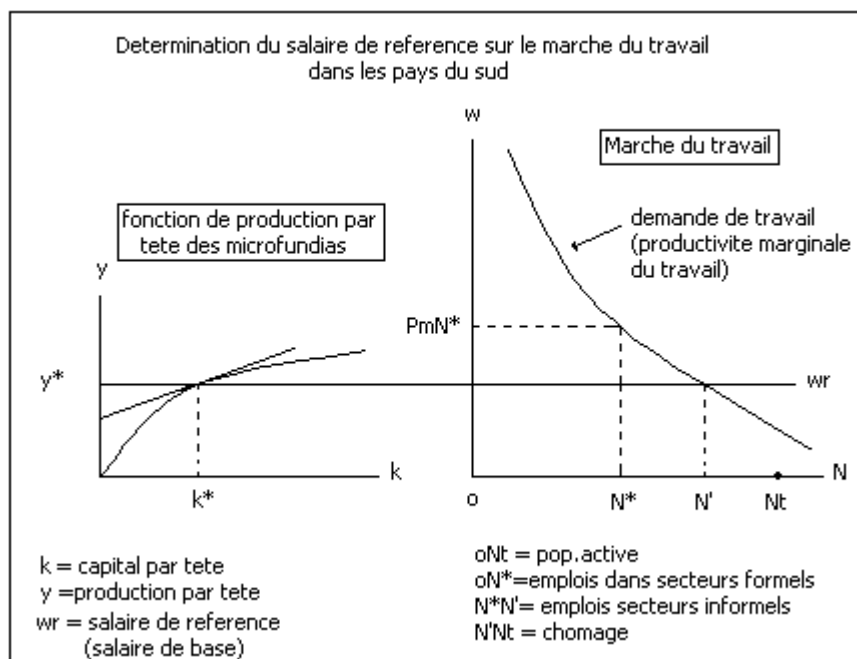
## **II – L'effet dépressif de la baisse des prix agricoles sur le niveau des salaires dans les pays du sud**

Dans les pays du sud, les marchés du travail généralement déréglementés offrent des salaires de référence fréquemment inférieurs à 200 € par mois. Cette faiblesse est imputable à l'abondance de l'offre de travail, qui conjuguée à des freins structurels à l'accumulation du capital, conduit à aligner le salaire de référence sur la faible productivité marginale du travail définie par des activités de repli, c'est-à-dire des activités par lesquelles arrivent à survivre ceux qui ne peuvent trouver un emploi salarié. Ces activités de repli à caractère souvent informel se situent essentiellement dans l'agriculture vivrière. Le niveau des salaires dans les pays du sud se détermine donc principalement en référence à la faible productivité du travail dans les petites exploitations vivrières dont le nombre (et donc le rôle d'activité de repli) ne cesse de croître dans le monde : l'Afrique, l'Amérique Latine, l'Asie du sud en développement et l'Océanie ont gagné 500 millions d'actifs agricoles de plus depuis 1980. Ce développement de l'agriculture vivrière, joint à l'importance globale de la population rurale et agricole (qui représente aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale), oblige à traiter différemment de la théorie standard l'impact de la baisse des prix agricoles sur les salaires de référence et à infirmer la théorie ricardienne en la matière.

## 1. L'articulation entre la baisse du prix des produits agricoles et la baisse du salaire de référence dans les pays du sud

Les petites exploitations vivrières (ou microfundias) sont des structures familiales dans lesquelles le faible niveau technique et capitalistique induit une faible productivité du travail. Les membres de la microfundia ne peuvent trouver à s'employer à l'extérieur de leur exploitation qu'à un niveau de rémunération comparable au revenu qu'ils obtiennent sur leur lopin de terre<sup>3</sup>. Leur exigence en matière salariale sur le marché du travail ne peut donc s'écarter significativement du revenu qu'ils auraient s'ils restaient à travailler sur leur microfundia<sup>4</sup>.

La liaison entre le niveau du salaire de référence sur le marché du travail et la productivité marginale du travail définie par l'agriculture vivrière est représentée sur le graphique suivant :



La baisse du prix des produits agricoles subie par les petites exploitations vivrières dans les pays qui libéralisent leurs marchés agricoles, se traduit par une dévalorisation de leur production et donc par la baisse en valeur de la productivité marginale du travail dans ces pays. Il s'ensuit une baisse nominale du salaire de référence sur le marché du travail égale à la baisse du prix des produits agricoles. Ce phénomène aboutit à infirmer la théorie ricardienne du libre échange agricole.

## 2. La remise en cause de l'approche ricardienne du libre échange agricole.

Selon l'analyse de Ricardo, l'ouverture des marchés agricoles a trois effets positifs sur la croissance économique :

- elle réduit la rente foncière et incite le capital à s'investir dans des activités plus productives,

- elle précipite vers le marché du travail les actifs dont la productivité est la plus faible et qui peuvent alors intégrer des systèmes de production plus capitalistiques où ils seront plus productifs,
- elle réduit le coût de l'alimentation des salariés et diminue ainsi dans la même proportion le niveau du salaire nominal (et donc le coût du travail pour l'employeur sans perte de pouvoir d'achat pour le travailleur).

Dans le cas actuel des pays du sud, notre proposition est tout autre : la baisse du prix des biens alimentaires consécutive au libre-échange agricole, réduit la totalité du revenu des petites exploitations et réduit d'autant le salaire nominal de référence sur le marché du travail, sans apporter une compensation équivalente en terme réel. Supposons qu'un ouvrier de l'industrie, payé au salaire de référence, consacre la moitié de sa dépense à l'achat de biens alimentaires. Supposons aussi que le libre-échange a divisé par 2 le prix des produits alimentaires : en conséquence le revenu des petits exploitants est lui-aussi divisé par 2, ainsi que le salaire nominal de l'ouvrier de l'industrie, alors que le pouvoir d'achat de ce dernier n'a augmenté que d'un quart (grâce à la division par deux du prix des biens alimentaires qui constituent la moitié de sa dépense). Le libre-échange provoque donc une réduction de moitié du revenu des petits exploitants et une réduction du quart du revenu réel de l'ouvrier (alors que dans le schéma ricardien le salaire réel de l'ouvrier ne subit aucune baisse).

### **III – La formation des systèmes de production dans les pays du sud renforcée par la libéralisation agricole**

Elle affecte aussi bien les systèmes de production agricoles qu'industriels. Dans les systèmes de production agricole, la baisse des prix et l'accroissement de la variation des cours consécutives à la libéralisation agricole, conduisent à une paupérisation des petites et moyennes structures et favorise le développement des cultures d'organismes génétiquement modifiés. Le système économique dans son ensemble profite peu de l'avantage que pourrait représenter en terme de compétitivité la faiblesse des salaires de référence car celle-ci confine les entreprises du secteur industriel dans des créneaux d'exportation à faible valeur ajoutée.

#### **1. La paupérisation des petites et moyennes structures agraires par le libre échange agricole.**

Dans le monde, il existe en effet, en plus des petites exploitations vivrières, trois autres catégories fondamentales de structures agraires :

##### ***A. Le système intensif***

Les exploitations de ce type recherchent une forte productivité du sol et du travail en utilisant une quantité importante d'intrants et d'équipements techniques. Elles ont besoin d'un milieu possédant les caractéristiques suivantes :

- des conditions agronomiques favorables,
- une certaine rareté du foncier,
- des ressources importantes en technologie et en moyens techniques,
- un recours aisé au crédit bancaire.

Les exploitations intensives assurent une offre abondante et régulière de produits agricoles. L'importance de leurs coûts fixes les oblige à fonctionner dans un environnement « certain » sur le plan économique et politique, caractérisé par la stabilité des prix de leurs produits ou du revenu des exploitants. Elles constituent l'essentiel des exploitations agricoles des pays du nord où les Etats peuvent apporter des soutiens importants aux marchés agricoles et aux revenus

des agriculteurs (Etats-Unis, Europe, Japon par exemple). Dans les pays du sud, leur implantation se limite aux zones irriguées spécialisées sur des cultures de fruits et légumes d'exportation.

### ***B. Le système extensif***

Les exploitations de ce type recherchent une forte productivité du travail et du capital technique et financier en utilisant des surfaces de terres importantes. Elles sont donc caractérisées par :

- une large base foncière par travailleur,
- une mécanisation élevée par travailleur, mais faible par hectare cultivé,
- l'utilisation de techniques simples (voire rudimentaires),
- une forte productivité marginale des intrants (qui passe essentiellement par l'emploi de faibles quantités d'intrants),
- une forte diversification des actifs des propriétaires,
- un comportement spéculatif déterminé par l'exploitation des opportunités changeantes des marchés,
- l'emploi d'un volant de main-d'œuvre saisonnier flexible et généralement recruté dans des petites exploitations voisines (les microfundias).

Ces caractéristiques définissent des coûts fixes bas qui permettent à ces structures extensives d'être particulièrement adaptées aux risques climatiques et à l'aléas des cours des marchés mondiaux.

### ***C. Les structures hors-sol***

Il s'agit généralement d'exploitation d'élevage. Elles fonctionnent à partir d'un faible montant de capital par bête car leurs bases foncières sont réduites et parce qu'elles utilisent des techniques standardisées à l'échelle mondiale et des installations concentrationnaires. Leurs approvisionnements en aliments du bétail se réalisent sur les marchés mondiaux pour bénéficier de prix bas. Ces exploitations ont un caractère nomade au sens qu'elles peuvent migrer au grès de l'expansion de leurs marchés (de vente ou d'approvisionnement) ou de l'apparition de contraintes locales (infestations, normes environnementales, etc.). (Les productions porcines hors-sol, par exemple, se sont d'abord développées près des ports de la Mer du Nord, puis en Bretagne et maintenant au Brésil).

L'ouverture des frontières agricoles ne provoque pas seulement une baisse du niveau des prix des denrées sur le marché intérieur, elle entraîne aussi une plus grande volatilité des cours. Elle favorise donc les systèmes d'élevage hors-sol, les structures de production extensives et les cultures d'exportation intensives (si elle est accompagnée d'une ouverture des marchés clients). Elle concourt donc au développement des structures concurrentes des petites et moyennes exploitations en leur disputant l'accès aux ressources (eau, terre) et au marché. Elle accroît aussi le risque que les petits exploitants encourraient s'ils augmentaient leurs coûts fixes pour intensifier leurs techniques.

Dans ces conditions, les petites et moyennes exploitations, faute de pouvoir relever par l'intensification de leurs méthodes de production le défi du libre-échange, subissent pleinement la baisse des prix qu'il leur impose. En conséquence, la productivité de leur travail est d'autant réduite en valeur, ainsi que le niveau de salaire de référence sur le marché du travail.

Les grandes exploitations extensives qui profitent de la déprise des petites et moyennes exploitations disposent de plus pour se développer de l'atout supplémentaire que constituent les techniques culturales à base d'organismes génétiquement modifiés (OGM).



## 2. Le développement des techniques de production à base d'OGM.

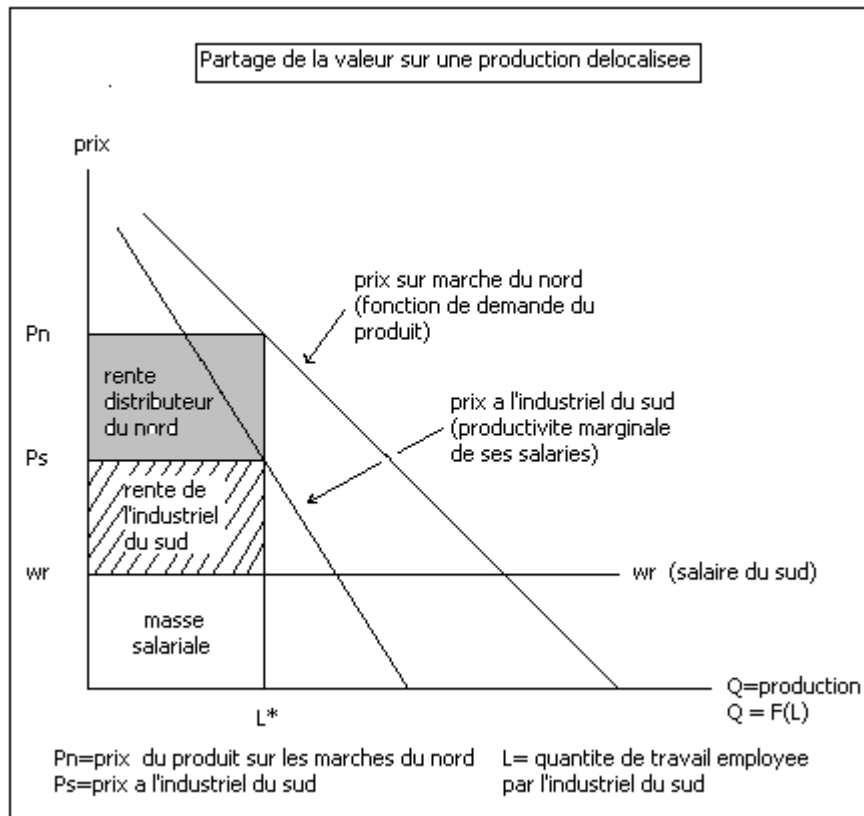
Les modifications génétiques des végétaux consistent principalement à inoculer dans le génome de la plante un facteur de résistance à un parasite naturel ou à un produit chimique fatal aux adventices (mauvaises herbes). Le système OGM concerne principalement les productions de soja et de maïs qui sont deux plantes ayant de grandes complémentarités agronomiques et qui partagent les mêmes besoins importants en chaleur et en humidité. Ces deux cultures pourraient pleinement valoriser les conditions naturelles des pays du sud humides (Amérique du sud en particulier) mais elles connaissent sous les latitudes chaudes et humides une double contrainte naturelle constituée par un parasite, la pyrale, qui y prolifère et par les difficultés à traiter par des herbicides conventionnels sélectifs les adventices qui profitent elles aussi des mêmes bonnes conditions climatiques favorables à leur propre exubérance. De plus, la fréquence élevée des précipitations pénalise la conduite des semis sur de grandes surfaces. Les OGM présents sur le marché corrigent ces freins naturels à l'expansion des cultures de soja et de maïs. Les variétés génétiquement modifiées sont en effet résistantes à la fois à la pyrale et à un désherbant systémique, le glyphosate, capable de détruire tous les autres végétaux qui gêneraient leur croissance. Ces deux cultures du soja et du maïs sont donc rendues possibles par les OGM sous des climats qui ne les toléreraient pas naturellement. Elles peuvent aussi se passer de labour puisque l'enfouissement des mauvaises herbes et de leurs graines n'est plus rendu nécessaire grâce à l'usage du glyphosate. Les techniques du semis direct sans labour peuvent alors être utilisées et réduisent considérablement le travail de préparation des sols. Le temps ainsi gagné permet de semer de plus grandes surfaces et d'assurer une plus rapide réimplantation des cultures suivantes. Cinq récoltes sont alors possibles en trois ans (maïs, soja, blé, maïs, soja).

Grâce à l'utilisation des OGM, les grandes exploitations extensives peuvent donc cultiver davantage de terres, s'agrandir et élever leurs rendements. D'immenses zones non-céréalières peuvent maintenant être mises en culture, telles que la Pampa humide ou le Cerrado brésilien qui représentent à elles seules l'équivalent de la surface agricole utile de l'Europe de l'Ouest. Mais encore faut-il que les marchés extérieurs absorbent les volumes de ces productions génétiquement modifiées. D'où l'insistance de ces pays producteurs à les imposer sur le marché européen.

La libéralisation agricole accentue le confinement des pays du sud dans des secteurs industriels d'exportation à faible valeur ajoutée.

Les industriels des pays du sud sont exposés à une demande interne dont la faiblesse est imputable à celle des revenus alignés sur la faible productivité du travail des petites exploitations définissant le salaire de référence. Ils doivent donc se tourner vers les marchés d'exportation qui se trouvent dans les pays du nord. Ces marchés ont connu depuis une trentaine d'années une transformation profonde. En effet, à l'ancienne division en produits de luxe et produits bas de gamme s'est superposée la distinction entre les produits de marque et les produits indifférenciés. Les produits de marque ne sont pas nécessairement de qualité supérieure aux produits indifférenciés. Ils sont seulement chargés d'une symbolique « marketing » qui crée une marge sur le coût de production entièrement confisquée par les concepteurs-distributeurs des pays du nord. Leur production est généralement délocalisée dans les pays du sud. Les industriels des pays du sud qui les fabriquent, les facturent à leurs clients, concepteurs-distributeurs du nord à un prix correspondant à la productivité marginale de leurs employés (qui, eux sont payés au salaire de référence en vigueur dans les pays du sud).

Considérons un produit de marque conçue et distribuée par une entreprise du nord maîtrisant le prix de vente de son produit sur les marchés du nord et délocalisant sa production en la confiant à un industriel du sud.



Le produit est vendu sur les marchés du nord à un prix  $P_n$  fixé par sa droite de demande.

Le prix d'achat payé par les concepteurs-distributeurs du nord au fabricant du sud est  $P_s$ . Ce prix est fondé sur la productivité marginale du travail des salariés du fabricant du sud.

L'écart entre le prix au consommateur du nord  $P_n$  et le prix payé au fabricant du sud  $P_s$ , multiplié par la quantité  $L^*$  définit une rente « marketing » perçue par le distributeur-concepteur du produit (rectangle grisé sur le graphique dont la surface est  $(P_n - P_s)L^*$ ).

Les salariés du fabricant du sud ne sont pas payés à la productivité marginale de leur travail, mais au salaire de référence  $w_r$ , en vigueur dans les pays du sud (fondé sur la productivité du travail des petites exploitations vivrières).

L'écart entre le prix du produit  $P_s$  payé par le distributeur-concepteur du nord au fabricant du sud et le salaire  $w_r$ , multiplié par la quantité  $L^*$ , procure une rente au fabricant du sud (rectangle hachuré sur le graphique dont la surface est  $(P_s - w_r)L^*$ ).

Le libre échange agricole qui se traduit, comme on l'a vu plus haut, par une baisse du salaire  $w_r$ , a alors deux conséquences :

- il réduit la masse salariale ( $w_r.L^*$ ) et exerce ainsi un effet dépressif sur la demande intérieure du pays du sud.
- il augmente la rente du fabricant du sud ; ce qui l'incite à produire davantage. Tous les fabricants du sud étant dans cette situation, l'offre du produit

augmente, ainsi que l'emploi de main d'œuvre, jusqu'à ce que la productivité marginale du travail égale le salaire  $w_r$ .

La quantité de travail  $L^*$ , mise en œuvre par le fabricant du sud, se trouve alors à la verticale de l'intersection entre la droite  $w_r$  et la droite de productivité marginale du travail définissant le prix de vente aux concepteurs-distributeurs du nord. En ce point, la rente du fabricant du sud devient nulle alors que la rente du distributeur-concepteur du nord est maximale.

Le fabricant du sud, ayant perdu sa rente sur les salaires, ne peut pas investir dans des technologies qui élèveraient la productivité de ses salariés. La valeur du produit qui reste dans le pays du sud se limite à la masse salariale formée de l'agrégation de salaires minimum. Ainsi la baisse des prix agricoles provoquée par le libre échange a favorisé l'essor du secteur exportateur en réduisant ses coûts en main-d'œuvre mais n'a pas provoqué la création d'un revenu supplémentaire, même au contraire, capable de soutenir une demande intérieure source de croissance.

## Conclusion

L'Uruguay Round a amorcé le mouvement de libéralisation à l'échelle mondiale des marchés agricoles. Depuis, l'introduction de la question agricole a considérablement entravé le déroulement des négociations multilatérales et constitue un frein certain à l'ouverture des marchés des autres biens et services. Il est donc légitime de s'interroger sur la pertinence du maintien de la question agricole dans les cycles de négociation multilatéraux, d'autant que les résultats de l'Uruguay Round peuvent apparaître fort discutables. Ce ne sont pas tous les pays du sud, en particulier les plus pauvres, qui ont profité du « blocage » des parts de marché de l'UE ni des USA, mais les pays du groupe de Cairns. On peut même considérer que l'agriculture européenne est sortie renforcée de la réforme de la PAC qui a accompagné l'Uruguay Round : elle a recentré les débouchés de ses céréales vers son marché intérieur (ce qui est éminemment favorable à son élevage) et elle peut même attendre plus sereinement l'ouverture attendue de nouveaux débouchés non-alimentaires qui transformeront des quantités importantes de produits végétaux.

Les principaux effets immédiats à attendre de la libéralisation généralisée des marchés agricoles est la baisse des prix intérieurs dans les pays du sud qui disposaient de protections de leurs marchés agricoles et une plus grande amplitude des variations des prix mondiaux.

Or, la volatilité des cours est surtout favorable aux productions extensives et aux structures hors-sol qui par la faiblesse de leurs coûts fixes sont mieux adaptées à des variations plus importantes de leurs recettes. Ces structures peuvent, pour se développer, mettre plus aisément en place les techniques à base d'organismes génétiquement modifiés.

La baisse des prix agricoles intérieurs dans les pays du sud peuvent avoir des effets dépressifs sur le niveau de leur salaire de référence dès lors que l'on admet l'hypothèse que, dans les pays du sud, la productivité du travail des petites exploitations vivrières définit un salaire de référence faible pour tous les secteurs d'activité.

Dans ce contexte, toute baisse du prix des produits agricoles consécutive au libre-échange, entraîne celle de la productivité du travail des petites exploitations qui, servant de revenu de référence, induit une réduction identique du salaire nominal de tous les salariés qui sont en concurrence sur le marché du travail. Cette baisse du salaire nominal n'est pas compensée par une augmentation symétrique du salaire réel (ce qui infirme la théorie ricardienne du libre-échange agricole). Ainsi le libre-échange agricole contrarie la croissance économique des pays du sud en réduisant le pouvoir d'achat de tous leurs salariés.

Face à une demande interne réduite, les pays du sud pourraient trouver dans l'exportation (en particulier de produits industriels) un moyen de tirer parti de la faiblesse de leurs salaires. Mais cette stratégie n'a rien d'évident car la concurrence que se font ces pays sur les marchés du

nord se traduit par une réduction de leur prix de vente au coût marginal de leur main-d'œuvre (qui est calquée sur le salaire de référence défini par la productivité du travail des petites exploitations). Une grande partie de la rente salariale des exportateurs du sud est ainsi transférée aux concepteurs-distributeurs du nord et réduit en conséquence la capacité autonome d'investissement des pays du sud. Faute d'un essor suffisant, le secteur industriel d'exportation ne peut pas exercer une demande de main-d'œuvre capable d'élever significativement les salaires, sur le marché du travail, au-dessus du salaire de référence défini par les petites exploitations vivrières. Celles-ci conservent alors leur rôle d'activité de repli sur lequel pèse pleinement la réduction des prix agricoles provoquée par l'ouverture des barrières douanières agricoles.

Dans ces conditions, le libre-échange agricole peut difficilement placer les pays du sud sur un sentier durable de croissance économique. Il serait même dommageable pour eux de continuer à leur proposer cette seule voie de développement. Il est sans doute à craindre que cette proposition, comme toutes les fausses solutions qui leur ont déjà été proposées, ne favorise le maintien de freins structurels profonds à leur essor économique, renforce des rentes agricoles et ne serve que des intérêts mercantilistes et conservateurs, prêts à tirer parti :

- de la faiblesse des salaires du sud,
- des opportunités offertes par l'ouverture des marchés agricoles du nord,
- et des perspectives de gain portées par le développement des systèmes de production hors-sol et extensifs qui, eux, sont aptes à tirer profit des marchés mondiaux agricoles et des techniques à base d'OGM.

## Références

**Artus P., 2003**, Problèmes contemporains, Approches théoriques, Economica, 210 p.

**Commission Européenne, 2003**, Réforme de la PAC : une perspective à long terme pour une agriculture durable, <http://europa.eu.int>.

**Banque Mondiale, 2005**, Global Agricultural Trade and Developing Countries.

**Daucé P., 2003**, Agriculture et monde agricole. La Documentation Française, Notes et Etudes documentaires n°5176, 159 p.

**Domecq J.P., 1999**, L'effet chaotique endogène de la demande sur la croissance économique. Colloque LAMETA/CNRS, Théorisations du long terme et dépassement des phases dépressives. Montpellier, 9-10 septembre.

**Domecq J.P., 2000**, Stratégies des acteurs face à la libéralisation des marchés agroalimentaires en Tunisie. Rivista Italiana di Economia Demografia e Statistica, volume LIV N°4, p.9-24.

**Domecq J.P., Yapudjian-Thibaut A., 2003**, Les effets de l'intégration euroméditerranéenne sur les bas salaires dans les pays du sud. Deuxième Université de Printemps des Economies Méditerranéennes et du Monde Arabe, Fès, 2-4 juin.

**FEMISE, 2003**, L'impact de l'élargissement de l'UE sur les Partenaires Méditerranéens, Contribution au 7ème séminaire des experts sur la transition économique, 23-24 avril 2003, 79 p

**Loyat J., Petit Y., 2002**, La politique agricole commune : un enjeu de société. La Documentation Française, Collection Réflexe Europe, 2002, 189 p.

**Petit M., Rastoin J.L., Regnault H., 2006**, Libéralisation agricole et pays en développement. L'Harmattan, collection Région et développement n°23, 284 p.

**Regnault H., 2003**, Euromed, ALENA : une lecture comparative des accords, Chapitre 20 in Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », sous la direction de H. Regnault, p. 289-300.

**Roux B., 2003**, Agriculteurs et immigrés dans l'Europe du Sud : des stratégies sans marge de manœuvre, Chapitre 13 in Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », sous la direction de H. Regnault, p.193-207.

**Roux B., Domecq J.P., 2003**, Les acteurs agricoles et ruraux face à l'intégration euro-méditerranéenne, Chapitre 11, in Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », sous la direction de H. Regnault, p.161-76.

**Tracy M., 1986**, L'Etat et l'agriculture en Europe occidentale, crises et réponses au cours d'un siècle, *Economica*, 464 p.

## Notes

<sup>1</sup> jean-pierre.domecq@wanadoo.fr

<sup>2</sup> Sur un total de 6,3 milliards d'hommes, la population agricole est de 2,6 milliards et la population rurale est de 3,259 milliards.

Si l'on ne retient que les pays du sud :

L'Afrique : Sur un total de 850 millions d'Africains, la population agricole est de 461 millions. Plus de 56% de la population active est formée d'agriculteurs.

L'Asie du sud en développement : Sur un total de 3,614 milliards d'Asiatiques, 1,938 milliard appartient à la population agricole. Plus de 57% de la population active est agricole.

L'Amérique latine : elle est moins paysanne que les autres puisque seulement 103 millions d'habitants sur un total de 362 millions appartiennent à la population agricole mais près de 45% de la population active est agricole.

L'Océanie : Sur une population totale de 8,6 millions d'habitants, les trois-quarts sont des ruraux et 62% de la population active est agricole.

Source : FAOSTAT 2005 (données portant sur l'année 2003).

<sup>3</sup> Qui est de l'ordre de 5 hectares de céréales en culture sèche en Afrique du nord et de 30 hectares dans la Pampa humide d'Argentine. Sources : enquêtes de terrain de l'auteur.

<sup>4</sup> Nous avons pu relever, au travers d'enquêtes de terrain dans les campagnes de Tunisie, réalisées dans le cadre d'Actions Intégrées CMCU, que de nombreuses considérations poussaient les membres des microfundias à accepter à l'extérieur un travail pour un salaire très faible ; désir des plus jeunes de sortir du cadre familial, d'obtenir une socialisation par le travail, de constituer une dot pour leur mariage, etc.